

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

18-09-230

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications suivantes :

Rayé :

5.5 Programme de supplément au loyer – Appui au projet d'hébergement de 2^e étape du Centre Louise-Amélie.

Reportés à une séance ultérieure :

8.1 Adoption du Règlement 18-870 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 ».

8.2 Adoption du Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

18-09-231

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 AOÛT 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Visionnement des séances sur Internet

À partir de cette séance, vous pourrez visionner les séances ordinaires du conseil sur Internet via YouTube dans un délai de 24 à 48 heures après la tenue de la séance. Un lien sera placé sur le site Web de la Ville.

4.2 Dossier de la chloration de l'eau potable

Le ministère de l'Environnement a émis le certificat d'autorisation pour le projet de désinfection de l'eau potable en date du 23 août dernier. La Ville est présentement en processus d'appel d'offres pour procéder au remplacement des équipements de chloration de l'eau potable existants et à la construction d'un nouveau poste d'échantillonnage de l'eau potable incluant, sans s'y limiter, tous les travaux connexes liés aux disciplines suivantes : civil, mécanique de procédé, automatisation, structure, architecture, mécanique de bâtiment et électricité. L'ouverture des soumissions est prévue le 12 septembre prochain.

4.3 Campagne électorale provinciale

Le maire mentionne qu'hier, il a dîné avec M. Jean-François Lisée et qu'il a soupé avec M. Philippe Couillard. Il a discuté du dossier de l'aéroport.

5.- Administration

18-09-232

5.1 Nomination du maire suppléant du 5 septembre 2018 au 6 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la conseillère Ariane Lévesque soit nommée mairesse suppléante pour la période du 5 septembre 2018 au 6 mai 2019.

ADOPTÉE

18-09-233

5.2 Ouverture du poste saisonnier (hiver) de nuit d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT la nomination de M. Frédérick Lemieux au poste régulier d'opérateur de machinerie lourde.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture à l'interne du poste saisonnier (hiver) de nuit d'opérateur de machinerie lourde. Le conseiller Jacques Létourneau, le directeur des Travaux publics et le contremaître formeront le comité de sélection.

ADOPTÉE

18-09-234

5.3 Autorisation d'acquisition d'une parcelle de terrain du Club de golf Le Gaspésien

CONSIDÉRANT que, suite à des travaux d'arpentage au Club de golf Le Gaspésien, il appert que la clôture de l'aéroport se trouve sur le terrain du club de golf.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain du Club de golf Le Gaspésien afin de régulariser l'implantation de la clôture de l'aéroport.

ADOPTÉE

18-09-235 5.4 Autorisation de signature – cession de la rue des Mésanges à la Ville

CONSIDÉRANT que, selon les termes de l'entente intervenue entre les Promotions GMC inc. et la Ville pour le développement résidentiel du Domaine de l'Oiselière, les rues ainsi que leurs infrastructures devaient être cédées à la Ville une fois les travaux complétés.

CONSIDÉRANT que le développement résidentiel est maintenant la propriété de Gestion Groupe SOL inc. qui est d'accord pour céder la rue des Mésanges et ses infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer l'acte à intervenir avec Gestion Groupe SOL inc. pour la cession de la rue des Mésanges ainsi que de ses infrastructures.

ADOPTÉE

5.5 Programme supplément au loyer - appui au projet d'hébergement de 2^e étape du Centre Louise-Amélie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 juillet 2018

Les états financiers au 31 juillet 2018, incluant les états comparatifs, sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-09-236 6.2 Approbation des écritures au journal général – période de juillet 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de juillet 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-09-237 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 31 août 2018, pour un total de 924 095,04 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 28052 à 28107, pour un montant de 398 036,59 \$,
- à payer, chèques n^{os} 28108 à 28209, pour un montant de 526 058,45 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder

au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-09-238

6.4 Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2018 de l'OMH révisé en date du 6 août 2018 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 69 591 \$.

ADOPTÉE

8.- Règlements

8.1 Adoption du Règlement 18-870 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – agrandissement de la zone Eaf.21 à même la zone Ra.67 et partie de la zone Ra.68 »

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.2 Adoption du Règlement 18-871 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-09-239

8.3 Adoption du Second projet de Règlement 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Second projet de Règlement 18-872, intitulé « Amendement au Règlement n° 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 août 2018.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été tenue le 23 août 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 18-872, intitulé « Amendement au Règlement n° 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

18-09-240

8.4 Adoption du Règlement 18-873 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-873 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 23 août 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le 18-873 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

8.5 Avis de motion du Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts »

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-09-241

8.6 Adoption du projet de Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-876 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que le conseiller Charles Soucy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de Règlement 18-876, modifiant le Règlement 12-762, « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts », soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

18-09-242

9.1 Autorisation d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Gaspésie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère).

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL.

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à l'aide financière.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le

financièrement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée des coûts des travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

- 18-09-243 9.2 Autorisation d'achat d'une camionnette Ford 2009 de Construction Prestige Haute-Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil entérine l'achat d'une camionnette Ford 2009, de Construction Prestige Haute-Gaspésie, au coût de 10 000 \$ avant taxes. Cette dépense est prise au poste budgétaire 03-310-04-724.

ADOPTÉE

- 18-09-244 9.3 Désinfection de l'eau potable – paiement de la facture 1305783 de Stantec

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-122 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Stantec, au prix de 120 890,46 \$, pour les activités d'ingénierie nécessaires à l'implantation d'un procédé de désinfection de l'eau brute avec du chlore gazeux.

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-284 mandatant Stantec pour des travaux additionnels de mécanique de procédé au prix de 7 700 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la facture 1305783 de Stantec au montant de 27 015,25 \$\$ plus les taxes dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 31 060,78 \$ taxes incluses à Stantec. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 18-09-245 10.1 Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant relâche scolaire et la période estivale 2019 - autorisation de présenter un projet

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- d'autoriser M. Michel Gosselin, directeur des Loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

18-09-246 10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture - autorisation de paiement 1.2.1 à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-338 acceptant la soumission du Consortium Proulx Savard Cardin Ramirez Julien, au prix de 130 000 \$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-18101 au montant de 18 000 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 1.2.1 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 20 695,50 \$, taxes incluses à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

18-09-247 10.3 Autorisation de signature – convention avec le ministère de la Culture et des Communications – projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture (salle de spectacles et bibliothèque)

CONSIDÉRANT la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications relativement à l'octroi d'une aide financière maximale de 3 302 900 \$ dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes de la Maison de la Culture (salle de spectacle et bibliothèque).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

18-09-248 10.4 Autorisation de paiement des factures du skate park

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner le paiement des factures liées à l'implantation d'un skate park au parc Multisports, à savoir les montants nets suivants :

Constructions TRD inc.	19 595,08 \$
Les Entreprises Michel Tremblay	5 328,11 \$
Quincaillerie J.D. Lafontaine	4 166,23 \$
Rénovex	99,63 \$
Total	<u>29 189,05 \$</u>

ADOPTÉE

18-09-249

10.4 Autorisation de signature – convention avec le ministère du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme - projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture (salle de spectacles et bibliothèque).

CONSIDÉRANT la convention à intervenir avec le ministère du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme relativement à l'octroi d'une aide financière de 1 489 392 \$ dans le cadre du programme du Fonds du Canada pour les espaces culturels pour la rénovation et mise aux normes de la Maison de la Culture (salle de spectacle et bibliothèque).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la convention à intervenir avec le ministère du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-09-250

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

/hl
